

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MELUN VAL DE SEINE

→ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



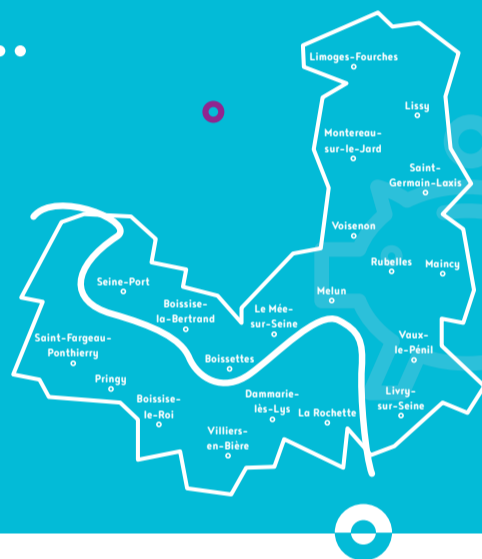
Après la réalisation du diagnostic territorial, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est désormais entrée dans une phase décisive : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité, le PADD est un document stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire, à horizon 2030, en matière d'urbanisme, d'économie, de cadre de vie, d'habitat, d'offre de proximité, de mobilité ou encore d'environnement.

UN PROJET POLITIQUE COLLECTIF...

Engageant collectivement 20 communes et près de 130 000 habitants, l'ambition de notre Agglomération prend appui sur le développement prioritaire des 3 piliers suivants : l'enseignement supérieur, le développement économique et le tourisme. À partir de ce socle, le PADD intègre l'ensemble des thèmes qui concernent le quotidien des habitants et des usagers de l'agglomération et décline un projet autour de 3 axes transversaux :

- Renforcer l'attractivité de l'agglomération Melun Val de Seine tout en améliorant les équilibres du territoire
- Façonner un modèle de développement durable, en accord avec les ressources environnementales de l'agglomération
- Affirmer l'image de l'agglomération en organisant la découverte des richesses et de l'identité patrimoniale du territoire

Ces trois axes complémentaires sont détaillés dans les panneaux suivants.



...ET PARTAGÉ

avec les partenaires, les forces vives de Melun Val de Seine mais aussi les habitants et les usagers. Plusieurs temps de travail collectif, d'échanges et de dialogues ont permis de dégager la substance du PADD. Aujourd'hui, le dialogue se poursuit :

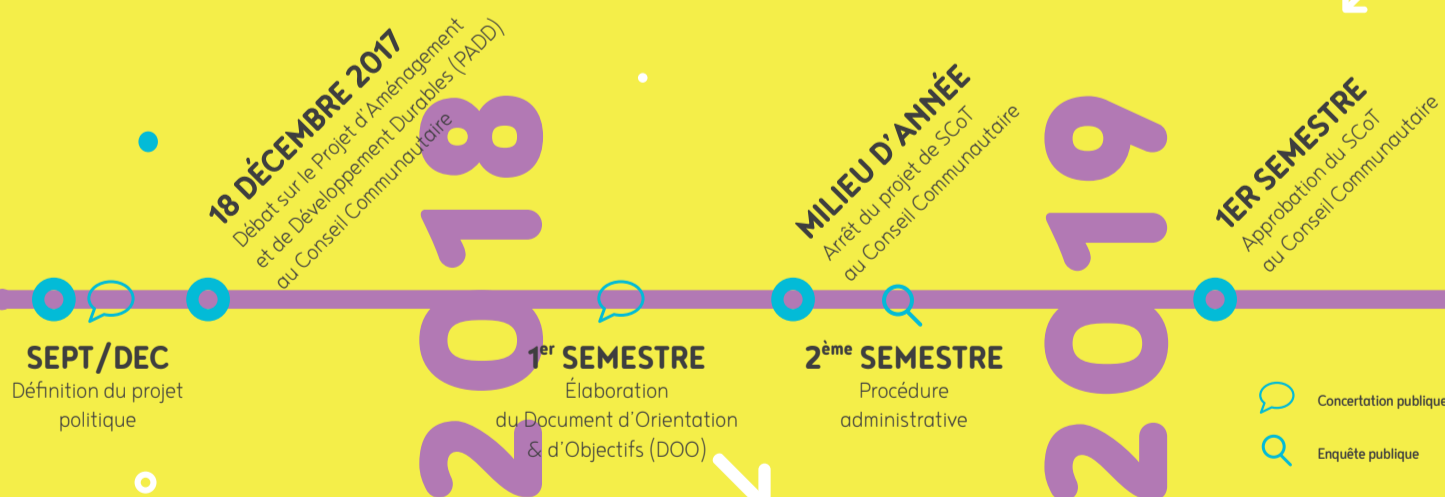
Prenez connaissance du PADD de votre Agglo et réagissez !

- Carte participative en ligne : melunvaldeSeine.cartipice.com
- Sur le registre au siège de la Communauté d'Agglomération
- Par courrier : 297 rue Rousseau Vaudran CS 30187 - 77 198 Dammarié-lès-Lys Cedex
- Par mail : scot@camvs.com

Réunions publiques :

- Le 17 octobre à 20h, à La Rochette (amphithéâtre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)
- Le 8 novembre à 20h, à Rubelles (salle Emile Trélat)

LES PROCHAINES ÉTAPES



Le PADD définissant les grandes orientations de l'Agglomération pour les prochaines années, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), objet de la prochaine étape du projet, viendra proposer une traduction réglementaire

de ces ambitions en les concrétisant à travers des prescriptions effectives. Ces prescriptions devront être prises en compte et déclinées dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RDV SUR MELUNVALDESEINE.FR



SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MELUN VAL DE SEINE

→ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE MELUN VAL DE SEINE TOUT EN AMÉLIORANT LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

Dynamiser un bassin de vie et d'emplois qui s'appuie sur un cœur d'agglomération renforcé

Développer un tissu économique diversifié et tourné vers l'innovation en s'appuyant sur des activités historiquement implantées (aéronautique, services d'une Ville-Préfecture) mais aussi sur des filières à haute valeur ajoutée (innovation alimentaire notamment)

Favoriser un environnement économique attractif et de qualité, qui réponde aux besoins des entreprises et valorise le capital économique du territoire.

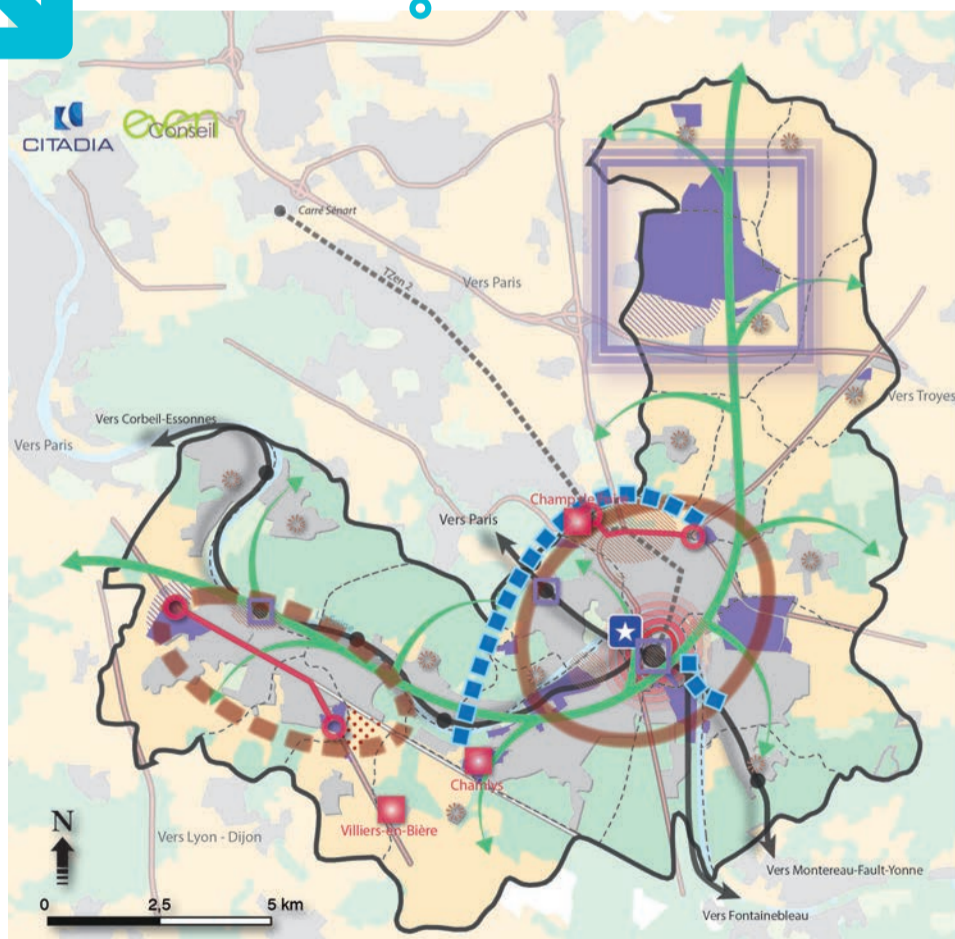
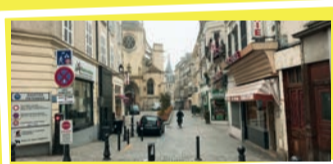
Conforter l'armature commerciale du territoire, en faisant coexister de grands équipements commerciaux avec des pôles de proximité de quartier ou de centre-ville.

Mettre en valeur l'agriculture locale dans toute sa diversité (polyculture, maraîchage, élevage) comme une des pièces maîtresses du projet économique du territoire.

Soutenir l'attractivité résidentielle et susciter l'envie de venir s'installer sur le territoire, par un rythme de constructions de logements ambitieux.

L'objectif de construction est porté à 750 logements /an, sachant que pour maintenir la population actuelle, il faut construire au moins 250 logements /an.

Valoriser le cœur d'agglomération, source d'attractivité et de développement pour l'ensemble de Melun Val de Seine, notamment par le développement de l'enseignement supérieur, une nouvelle offre de bureaux, la requalification du centre-ville melunais



- Créer un pôle économique majeur
- Développer une offre immobilière tertiaire attractive
- Requalifier les zones d'activités économiques (qualité de l'offre d'accueil, optimisation du foncier, intégration urbaine et paysagère) et encadrer leur extension
- Consolider et requalifier si besoin les pôles commerciaux majeurs
- Dynamiser le centre-ville de Melun (requalification globale)
- Veiller à la qualité urbaine et paysagère des axes tout en organisant l'offre commerciale
- Pérenniser l'activité agricole et permettre son évolution
- Soutenir l'attractivité résidentielle par un rythme de construction ambitieux et des opérations de requalification
- Accompagner le développement du pôle structurant porté par une production dynamique de logements
- Permettre aux autres communes de se développer sur un rythme maîtrisé
- Secteurs de projets (nouveaux quartiers d'habitat intégrant une mixité des fonctions urbaines)
- Extension urbaine mixte (activités, résidentiel)
- Poursuivre le développement d'un pôle d'enseignement supérieur
- Affirmer l'importance de l'amélioration de la qualité de la desserte ferroviaire
- Promouvoir l'intermodalité en s'appuyant notamment sur le Pôle d'Echanges Multimodal de Melun et d'autres gares
- Améliorer la performance et l'attractivité du réseau de transport urbain en complémentarité avec le TZen 2
- Améliorer les conditions de franchissement amont et aval de la Seine en lien avec un contournement routier du cœur d'agglomération
- Développer un maillage continu de liaisons douces



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RDV SUR MELUNVALDESEINE.FR

SCOT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MELUN VAL DE SEINE

→ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOUT EN AMÉLIORANT LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2

Affirmer une armature urbaine polarisée qui favorise la mixité sociale et les pratiques de proximité

Diversifier et rééquilibrer l'offre de logements.

Requalifier le parc de logements dégradé et déperditif (qui perd de l'énergie, principalement de la chaleur).

Favoriser la diversité et la mixité des fonctions urbaines sur l'ensemble du territoire.

Mixité fonctionnelle : équilibre entre l'habitat, les équipements et services, les activités économiques, les commerces, au sein d'un territoire donné : quartier, commune, etc.



ORIENTATION 3

Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire francilien accessible et bien maillé

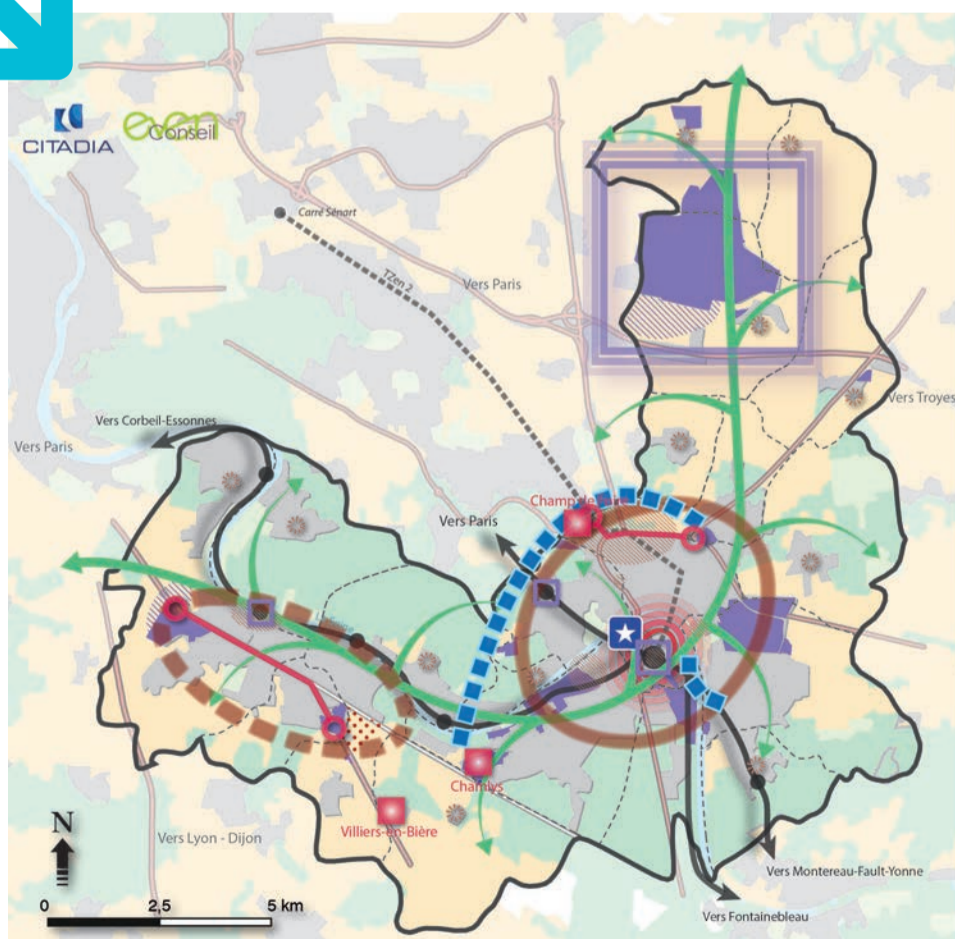
Renforcer l'accessibilité régionale et métropolitaine de l'agglomération.



Mettre en œuvre des projets d'infrastructures structurants pour améliorer les conditions de déplacements au sein du territoire : franchissements de Seine, contournement nord/ouest du cœur d'agglomération en lien avec une meilleure performance du réseau de transports collectifs (Melibus, futur T Zen 2).

T Zen 2 : transport à haut niveau de service sur voie dédiée reliant Carré Sénart à la gare de Melun avec des fréquences de bus élevées et de larges amplitudes horaires.

Favoriser les modes actifs (déplacements non motorisés : vélo, marche à pied, roller, trottinette, etc.) pour faciliter les déplacements quotidiens de « courtes distances ».



- Créer un pôle économique majeur
- Développer une offre immobilière tertiaire attractive
- Requalifier les zones d'activités économiques (qualité de l'offre d'accueil, optimisation du foncier, intégration urbaine et paysagère) et encadrer leur extension
- Consolider et requalifier si besoin les pôles commerciaux majeurs
- Dynamiser le centre-ville de Melun (requalification globale)
- Veiller à la qualité urbaine et paysagère des axes tout en organisant l'offre commerciale
- Pérenniser l'activité agricole et permettre son évolution
- Soutenir l'attractivité résidentielle par un rythme de construction ambitieux et des opérations de requalification
- Accompagner le développement du pôle structurant porté par une production dynamique de logements
- Permettre aux autres communes de se développer sur un rythme maîtrisé
- Secteurs de projets (nouveaux quartiers d'habitat intégrant une mixité des fonctions urbaines)
- Extension urbaine mixte (activités, résidentiel)
- Poursuivre le développement d'un pôle d'enseignement supérieur
- Affirmer l'importance de l'amélioration de la qualité de la desserte ferroviaire
- Promouvoir l'intermodalité en s'appuyant notamment sur le Pôle d'Échanges Multimodal de Melun et d'autres gares
- Améliorer la performance et l'attractivité du réseau de transport urbain en complémentarité avec le TZen 2
- Améliorer les conditions de franchissement amont et aval de la Seine en lien avec un contournement routier du cœur d'agglomération
- Développer un maillage continu de liaisons douces

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RDV SUR MELUNVALDESEINE.FR



SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MELUN VAL DE SEINE

→ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



AXE 2 : FAÇONNER UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN ACCORD AVEC LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES DE MELUN VAL DE SEINE

ORIENTATION 1

Affirmer un modèle urbain économe en espaces naturels et agricoles

Favoriser une évolution maîtrisée du tissu existant permettant de préserver le cadre de vie du territoire, en renouvelant la ville sur-elle-même, en particulier près des transports collectifs.

Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles à travers un modèle de développement urbain durable.

Entre 1982 et 2012, 574 ha du territoire ont été urbanisés soit une baisse de 8,2% de la surface agricole du territoire.

ORIENTATION 2

Valoriser les paysages du quotidien



Revaloriser les entrées de ville et du territoire, premières images de l'agglomération, ainsi que les abords des grands axes

Renforcer les espaces verts et coulées vertes dans les espaces urbanisés existants ou à venir.

Coulée Verte : espace de nature continu qui présente un intérêt pour la promenade et le paysage ainsi que pour la biodiversité (faune et flore).



Favoriser l'émergence de nouveaux quartiers intégrés au paysage et agréables à vivre au quotidien.

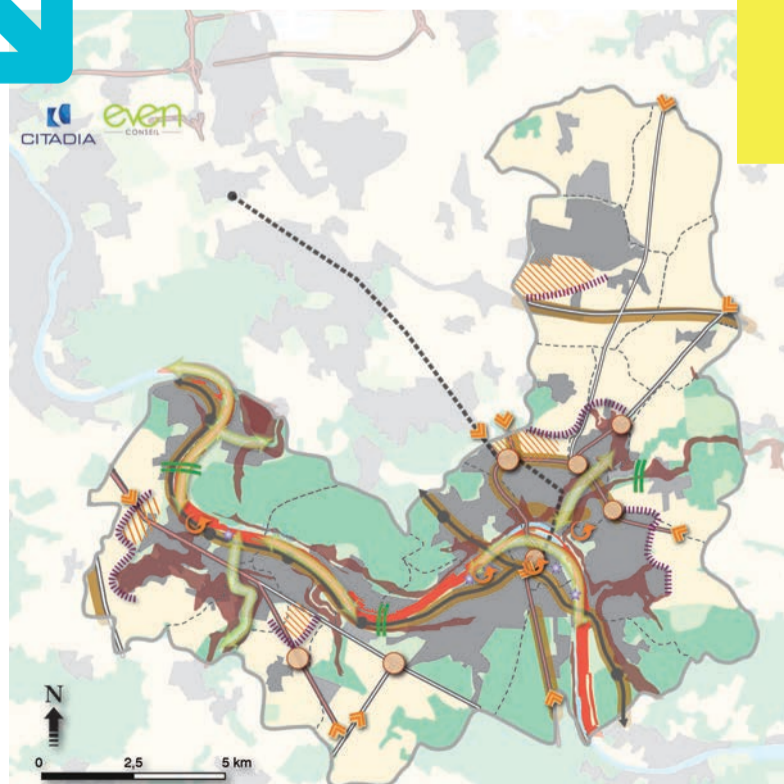
ORIENTATION 3

Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et prendre en compte les risques et nuisances dans les choix d'aménagement

Valoriser les ressources locales et limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par une politique énergétique durable, orientée vers un mix énergétique favorable aux énergies renouvelables.

Maîtriser les risques naturels : inondation, mouvement de terrain (retrait-gonflement des argiles), effondrement des cavités souterraines.

Préserver le cadre de vie des nuisances liées aux transports (bruits, pollutions) et à certaines activités existantes ou anciennes (sites et sols pollués).



ORIENTATION 4

Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

La sobriété vise à se concentrer sur l'essentiel selon une démarche raisonnée et économe.

Encourager une dynamique de projet exemplaire.

Soutenir une gestion durable du cycle de l'eau pour préserver la ressource.

Optimiser la gestion des déchets (réduction et valorisation).

- Permettre la reconquête des friches urbaines et accompagner la mutation/ reconversion de sites stratégiques à moyen et long terme
- Secteurs d'extension de l'urbanisation
- Développement urbain à proximité des gares et axes de transport en commun
- Valoriser les portes d'entrée du territoire du SCoT
- Valoriser les entrées de ville structurantes
- Requalifier des grands axes urbains
- Offrir de nouveaux espaces à forte qualité paysagère (berges de cours d'eau) accessibles par les modes actifs
- Garantir la qualité des franges urbaines (architecture de grande qualité, intégration urbaine)
- Préserver et conforter des coupures d'urbanisation
- Eloigner les populations du risque d'inondation par débordement de la Seine (PPRI)
- Sécuriser les populations vis-à-vis des risques de mouvements de terrain (aléa fort de retrait-gonflement des argiles)
- Poursuivre la reconquête de sites et sols pollués
- Limiter les nuisances perçues dans les secteurs impactés par le bruit ou la pollution de l'air

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RDV SUR MELUNVALDESEINE.FR



SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MELUN VAL DE SEINE

→ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



AXE 3 : AFFIRMER L'IMAGE DE MELUN VAL DE SEINE EN ORGANISANT LA DÉCOUVERTE DES RICHESSES ET DE L'IDENTITÉ PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager remarquable, porteur de la qualité du cadre de vie, autour de la vallée de la Seine et des espaces naturels du territoire

Faciliter les échanges écologiques, c'est-à-dire protéger les espaces utilisés par la faune et la flore pour se déplacer, afin de participer à la sauvegarde de la biodiversité régionale.

Développer un réseau de liaisons douces attractif (dédié aux modes de déplacements actifs) pour le loisir et la découverte des richesses paysagères de l'agglomération.

Compléter et valoriser l'offre de lieux de détente et de loisirs en lien avec le patrimoine naturel (forêt, fleuve).

Valoriser le patrimoine historique et architectural.



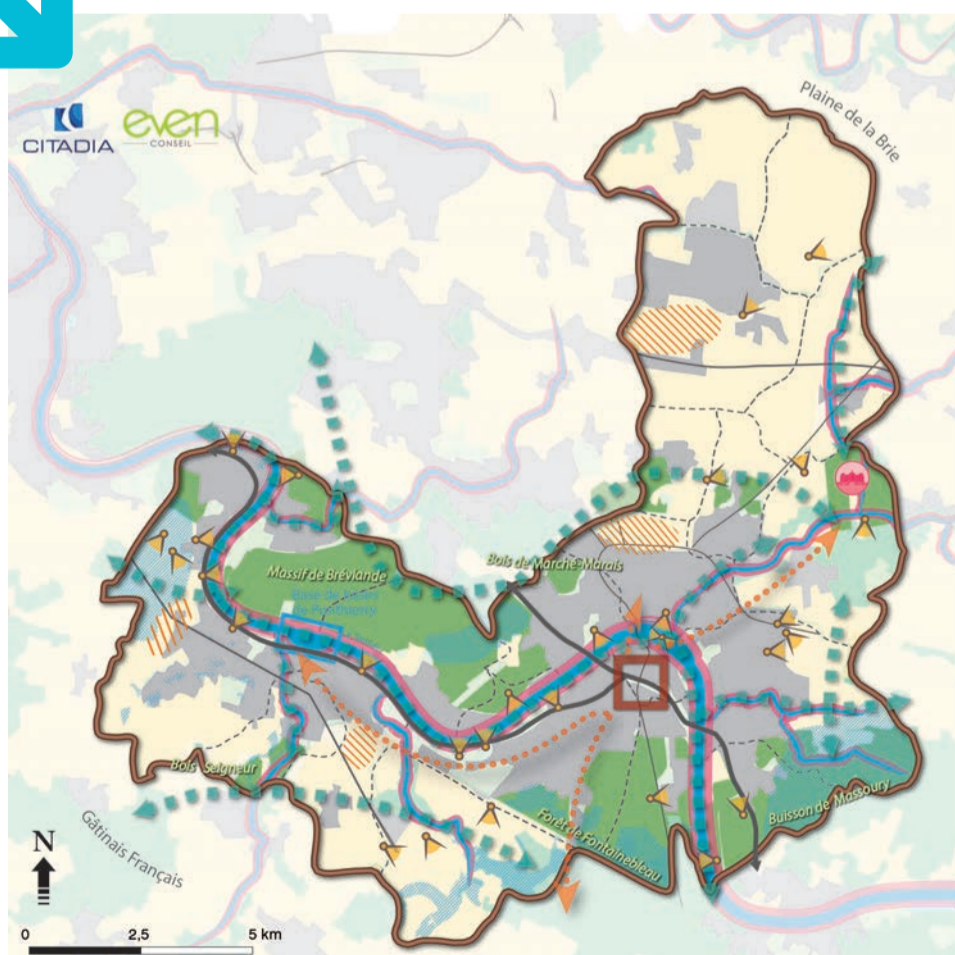
ORIENTATION 2

Soutenir un projet touristique global valorisant les atouts de l'agglomération au sud de la Seine-et-Marne

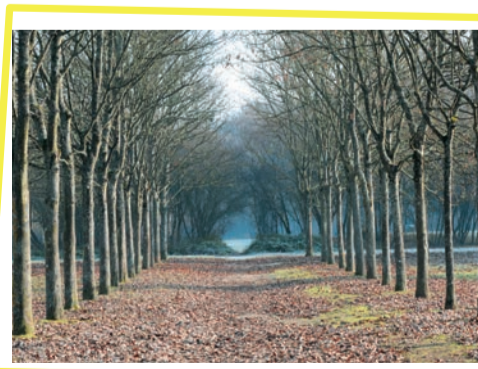
Révéler le potentiel touristique et de loisirs du territoire : Vaux-le-Vicomte, les bords de Seine, la base de loisirs, le passage de la Scandibérique (euro-véloroute n°3), promenades au cœur des massifs boisés de Bréviande et de Fontainebleau.

Favoriser la mise en œuvre d'une véritable économie touristique sur le territoire en développant notamment l'hébergement hôtelier.

La Scandibérique : itinéraire cyclable allant de Trondheim, en Norvège, à Compostelle, au Nord-Ouest de l'Espagne, en passant par Paris (qui sera le plus long itinéraire cyclable de France). Au sein de l'agglomération, le parcours longera la Seine.



- Assurer une forte protection des réservoirs de biodiversité
- Améliorer le potentiel écologique de la Seine et des cours d'eau
- Maintenir, voire renforcer le potentiel écologique lié aux milieux aquatiques humides (mares, mouillères et zones humides)
- Participer à la restauration et au maintien de corridors écologiques
- Organiser la mise en valeur touristique et paysagère des berges de Seine de façon coordonnée à l'échelle de la CAMVS
- Mettre en valeur les cours d'eau et y développer des lieux ponctuels de détente et de loisirs
- Mettre en valeur des points de vue et panoramas sur la vallée de la Seine et les espaces boisés (non exhaustif)
- S'appuyer sur le château de Vaux-le-Vicomte et sa renommée internationale
- Valoriser la gare de Melun en tant que principale porte d'entrée touristique du Sud Seine-et-Marne
- Améliorer l'accessibilité en transports collectifs et en modes actifs des sites touristiques situés sur et à proximité du territoire
- Secteurs d'extension de l'urbanisation



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RDV SUR MELUNVALDESEINE.FR

